Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-242900561-20251211-DELIB2025300-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2025-300 Ressources Humaines – Modification du tableau des emplois à compter du 1er janvier 2026	Nomenclature 4.1

Membres du Conseil Communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
29	27	28

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à 19 heures,
Le Conseil communautaire, légalement convoqué le quatre décembre deux mille vingt cinq par voie électronique, conformément à la délibération du Conseil communautaire du 22 octobre 2020, relative au règlement intérieur des instances et en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Monsieur Bernard SALIOU,
Etaient présents : cf. liste en annexe
Martine QUEMERE a été nommée secrétaire de séance
Rapporteur : Bernard SALIOU

EXPOSE :
Afin d'intégrer les modifications approuvées dans la délibération n°2025-299, il convient de modifier le tableau des emplois de la collectivité.

Après débat, il a été proposé par le Président d'enlever du tableau des emplois non permanents le poste d'administrateur systèmes réseaux (avec fonction d'encadrement) référent RGPD.

Considérant l'avis favorable du Comité social territorial du 25 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés (7 contre, 1 abstention), a approuvé à compter du 1er janvier 2026 :

- ***la modification du tableau des emplois tel qu'il est présenté dans l'annexe jointe à la présente délibération.***

Pour extrait certifié conforme au registre,

Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 11 décembre 2025.
Le Président,
Bernard SALIOU

Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-242900561-20251211-DELIB2025300-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2025

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	SUPPLEANT	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X			
Michèle LALLOUET	X			
Christian PERON	X			
Hélène LOLLIER		X		Pouvoir à Christian PERON
Bernard NOEL	X			
Claude JONCOUR	X			
Francis LE BAUT	X			
Joëlle LE BIHAN	X			
Michel LE SANN	X			
Franck STERVINOU		X		
Yvon COQUIL	X			
Jean-François SARREAU	X			
Annick BARRE	X			
Emmanuel LE ROY	X			
Michel LE ROUX	X			
Martine QUEMERE	X			
Marguerite BLEUZEN	X			
François MORVAN	X			
Jocelyne BOULC'H	X			
Denis SALAUN	X			
Stéphane GUILLOU	X			
Jean-Claude GOUIFFES	X			
Bernard SALIOU	X			
Eric BIZOUARN	X			
Guy CITERIN	X			
Nicole RIOU-CANEVET	X			
François LE CLECH	X			
Lenaïk JOURDREN	X			
Philippe ANSQUER	X			

Nombre de membres titulaires : 29
Nombre de membres présents : 27
Nombre de pouvoirs : 1

Était également présente :
Morgane ROBIC, assistante de direction